

L'Orient – Le Jour – 16 avril 2010

Abdo Saad : « Le système majoritaire plurinominal est une véritable hérésie »

Par Jeanine JALKH



Abdo Saad, directeur du Beirut Center for Research and Information et ardent défenseur de la proportionnelle.

## Élections

Rompue aux méandres des régimes électoraux pour les avoir suivis et étudiés des années durant, Abdo Saad, directeur du Beirut Center for Research and Information, est un défenseur acharné de la proportionnelle dont il prêche les bienfaits depuis de multiples années, alternant conférences et lobbying pour rallier les mentalités et gagner les politiques à sa cause.

Le chercheur, qui des années durant a effectué une analyse du terrain électoral libanais et de sa sociologie, a tiré la conclusion suivante : seule la proportionnelle appliquée à une circonscription unique au niveau national pourra sauver l'électeur libanais des griffes du leadership confessionnel, du clientélisme et du système de la répartition des quotes-parts, lesquels sont produits, confortés et perpétués par le régime majoritaire plurinominal pratiqué au Liban depuis la naissance de cette démocratie.

Dans un entretien accordé à L'Orient-Le Jour, Abdo Saad abonde en critiques envers ce système « incongru devenu d'autant plus obsolète qu'il n'est plus pratiqué dans aucun pays du monde ».

« Il n'existe plus nulle part dans le monde une loi électorale fondée sur le système majoritaire combiné au vote plurinominal. Même des pays tels que le Yémen, la Jordanie ou Bahreïn, pour ne citer que ceux-là, sont passés au système majoritaire uninominal sans parler des pays industrialisés tels que les États-Unis, la France, le Canada, l'Australie, la Grande-Bretagne... » dit-il.

L'expert ne mâche pas ses mots : « C'est une véritable hérésie que de continuer à s'accrocher à un système aussi désuet, qui ne fait que perpétuer le confessionnalisme exacerbé, en consacrant le monopole du pouvoir par les leaders communautaires. »

Il est d'ailleurs tout à fait conscient que dans le tiers-monde, l'équipe au pouvoir tend toujours et naturellement, mais non nécessairement de manière légitime, à concocter des lois et à adopter des régimes électoraux à leur juste mesure. S'il ne se fait pas beaucoup d'illusions de ce côté-là, il espère toutefois que certains leaders éclairés puissent mener à ses côtés ce combat qui, rappelle-t-il, avait déjà été entamé par les forces progressistes, et à leur tête Kamal Joumblatt, au début des années 70.

Abdo Saad aime recourir à la formule qui dit qu'au Liban, « on n'élit pas, on vote tout simplement, car l'électeur n'a pas le choix ». C'est la raison d'ailleurs pour laquelle le taux de participation aux consultations électorales ne dépasse jamais les 50 %, la moitié de l'électorat étant consciente qu'avec le système majoritaire, son vote ne sera probablement d'aucune utilité. En Belgique, en Italie ou en Allemagne où la proportionnelle est appliquée, la participation atteint jusqu'à 80 % des électeurs inscrits. Ce n'est pas le cas pour la France, les États-Unis et la Grande-Bretagne par exemple où le taux de participation plafonne autour des 58 %, « à cause précisément du système majoritaire, qui décourage à l'avance une partie de l'électorat ».

L'expert va même plus loin en affirmant que notre régime électoral au Liban est anticonstitutionnel dans la mesure où il est contraire au principe de l'égalité et de l'équité prévu à deux reprises, dans le préambule et l'article 7 de la Loi fondamentale. Il croit même que s'il s'était trouvé 10 députés au moins pour présenter un recours en invalidation des différentes lois électorales qui ont jalonné l'histoire des élections libanaises, ils auraient certainement eu gain de cause.

Et l'expert de se demander où se trouve l'égalité entre un député élu à Baalbeck avec 100 000 voix et un autre, à Bécharré, avec 10 000 voix seulement ? Comment encore expliquer la victoire d'un parlementaire de la Békaa-Ouest ayant obtenu moins de 20 000 voix, qui siègera aux côtés de celui qui a recueilli 36 000 voix à Nabatiyeh ? Un déséquilibre qui se manifeste au niveau des tailles inégales des circonscriptions que peuvent expliquer d'une part la répartition confessionnelle, et d'autre part la croissance démographique également inégale selon les communautés, déséquilibre qui n'a jamais été réajusté depuis en termes de géographie électorale.

### **Élections, clientélisme et quotes-parts**

La logique qui se profile derrière un régime électoral donné est implacable pour ce qui est du régime politique qui en émanera.

Abdo Saad insiste sur le fait que le confessionnalisme - qui n'a aucune existence dans les textes et les lois en vigueur - est illustré par le système de distribution des quotes-parts, le clientélisme étant son corollaire direct.

« Qui d'autre pratique la politique des quotes-parts à part les chefs de file politiques, qui tablent sur un bloc parlementaire issu d'une loi électorale à l'origine de leur élection ? » s'interroge-t-il avant d'en déduire que la boucle est ainsi bouclée et le cercle tellement vicieux qu'une nouvelle élite politique qui se trouve hors du circuit confessionnel a peu de chance de parvenir au pouvoir, à moins d'être intégrée sur la liste et élue dans la foulée, par le système du report des voix. Par conséquent, elle sera contrainte de s'aligner sur la politique des chefs de file traditionnels à la légitimité purement confessionnelle.

Enfin, conclut-il, si l'on était en présence d'un régime proportionnel appliqué à une seule circonscription, on verrait alors émerger non plus des chefs de communauté, mais tout simplement des leaders issus de leurs communautés respectives, une nuance autrement plus démocratique.

Mais qu'en est-il de la peur des chrétiens ? Selon lui, elle n'est en aucun cas justifiée, car si l'on compte les députés chrétiens élus par des voix chrétiennes à l'ombre du régime majoritaire actuellement en vigueur, on peut en déduire que seuls 35 sur 64, soit presque la moitié, sont effectivement élus par leur communauté.

Et d'ajouter avec amertume : « C'est cette loi en question qui a finalement empêché l'alternance du pouvoir au Liban depuis plus de 100 ans, puisque celui-ci est resté confiné aux mains des chefs communautaires et monopolisé par eux grâce à ce système. » L'expert, qui est également statisticien, est convaincu qu'en adoptant la proportionnelle appliquée à la circonscription unique, les chrétiens pourraient élire directement près de 50 députés sur les 64. Cette étude chiffrée a déjà été publiée par plusieurs organes de presse libanais, rappelle Abdo Saad.

En conclusion dit-il, l'adoption de la circonscription unique permettrait l'émergence de partis politiques nationaux (et non confessionnels comme c'est actuellement le cas). Elle permettrait également de renforcer la citoyenneté en créant la possibilité d'une véritable participation politique.

Quant à la proportionnelle, dit-il, elle pourra contrer le système des quotes-parts dans la mesure où le leader communautaire traditionnel ne pourra plus obtenir l'ensemble des sièges puisque l'électeur pourra imposer de nouveaux venus sur la scène.